

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal de Vatteville-la-Rue

L'an deux mille dix neuf, vendredi huit février à dix huit heures, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques CHARRON, Maire.

Etaient présents :

M. Charron Maire,

M. Somon 1^{er} Adjoint, Mme Lemarchand 2^{ème} Adjointe, M. Leclère 3^{ème} Adjoint,

Mme Danger, M. Leprince, Mme Bocca, Mme Tanay,

Étaient absents excusés : Mme Lefebvre, Mme Agnès, M. Fréret, M. Lenormand, Mme Théroutte,

Étaient absents non excusés : M. Emerald, M. Quartier,

Secrétaire de séance : Mme Danger

Date de convocation : 25 janvier 2019

FINANCES

2019/01 – AUTORISATION D'ENGAGER, DE MANDATER ET DE LIQUIDER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET DE VATTEVILLE-LA-RUE JUSQU'A L'ADOPTION DU BUDGET

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses en section de fonctionnement dans la limite et celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement du capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite des quarts des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Avant l'adoption du budget primitif 2019, il est proposé au Conseil Municipal de permettre à monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 %.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à :

10 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à savoir :

CHAPITRES	BP 2018	RAR2018	DM1	RAR2019	TOTAL	25%
20 IMMO INCORPORELLES	2 030.56	0.00	0.00	0.00	2030.56	507.64
21 IMMO CORPORELLES	88 800.00	0.00	0.00	0.00	88 800.00	22 200.00
23 IMMO EN COURS	327 076.11	3 700.00	0.00	7 400.00	323 373.11	80 844.02

2019/02 – ACTIVITES VACANCES DE PRINTEMPS 2019 SECTION JEUNESSE

Dans le cadre de son centre d'accueil, M. Leclère, adjoint expose le projet d'ouverture, du 8 au 12 avril 2019 durant les vacances de printemps, la section jeunesse pour les jeunes âgés de 12 ans à 17 ans révolu.

horaires d'ouverture :

mardi, jeudi et vendredi de 9h à 18h

lundi et mercredi de 14h à 18h00

Modalités de mise en oeuvre

- l'accueil fera l'objet d'une déclaration Direction Départementale Cohésion Sociale. La capacité d'accueil est de 16 jeunes. Un minimum de 12 inscrits est demandé pour ouvrir la session.
- L'accueil se déroule dans les locaux du restaurant scolaire et de la salle de motricité. La commune met à disposition de l'accueil les infrastructures suivantes : salle polyvalente, la bibliothèque, le terrain de sports et les locaux annexes.
- Lors des journées continues, les familles fourniront le pique-nique
- La tarification est à la semaine, soit 24 €
- Toute semaine entamée est due, excepté si un certificat médical est fourni
- Les titres sont émis par la mairie et transmis aux familles par la trésorerie de Rives en Seine
- l'animation sera assurée par du personnel communal
- En cas de recrutement d'un animateur complémentaire, rémunération : 320 € brut + les congés payés

Le Maire ou ses adjoints sont autorisés à engager toute démarche relative au recrutement de l'équipe pédagogique ainsi qu'à l'établissement des bulletins de salaire et des émissions de titres. Inscrit les dépenses et les recettes au budget communal 2019

PROPOSITION DE PROGRAMME D'ANIMATIONS CULTURELLES

Suite à la réunion de la commission « jeunesse, sports, culture, loisirs » les membres du Conseil Municipal décide de conserver une ligne budgétaire de 6 000 € pour la mise en place, au titre de la commune, d'actions à caractère culturel. Sont concernées, la prestation musicale d'Emmanuelle Bertrand, violoniste, dans le cadre des musicales de Normandie du samedi 17 août à l'église de Vatteville-la-Rue ainsi que la fête du cochon du samedi 21 septembre au vieux château de Vatteville-la-Rue.

2019/03 – ECHANGE DE TERRAINS RUE DES MONTS

Considérant

- Le projet d'aménagement de sécurisation le long de la rue des Monts avec la mise en place d'un accès piétonnier,
- Le besoin d'empiéter sur les parcelles de terrain cadastrées ZL 254 appartenant à M. et Mme Delisle Jean-Marie et ZL 255 appartenant à M. De Belloy Frédéric,
- Que la commune n'a pas l'utilité de conserver le chemin communal situé le long des parcelles citées ci-dessus,
- L'avis favorable des propriétaires pour l'échange d'une bande de terrain de leur parcelle ZL 254 et ZL 255 avec le chemin communal,
- Que l'aliénation d'un terrain communal exige la réalisation d'une enquête publique,

Les devis du géomètre EUCLYD pour effectuer le bornage des nouvelles limites de propriété soit 2 688 € TTC et la réalisation de l'enquête publique soit 696 € TTC

Le Conseil Municipal, par 10 voix POUR 0 voix CONTRE 0 abstention

- Donne un avis favorable à ces échanges,
- Décide de prendre à la charge de la commune toutes les dépenses relatives à ce projet (bornage, enquête publiques, frais notariés),
- Autorise le Maire à signer les devis EUCLYD pour le bornage et l'enquête publique, les actes notariés et tout autre document nécessaire à la réalisation de cet aménagement,
- Impute la dépense au budget primitif 2019.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Travaux église : Le Maire indique que l'échafaudage devrait être posé d'ici à la fin février.

Date à retenir : Du 9 au 29 mars, exposition des peintures de M. Jean Riboulet à la bibliothèque municipale « la salamandre » de Vatteville-la-Rue. Le vernissage aura lieu le 9 mars à 10h30.

La séance est levée à 20 h 20 minutes

CHARRON Jacques	SOMON Sylvain	LEMARCHAND Gisèle
LECLERE Vincent	DANGER Jeannine	LEPRINCE Philippe
LEFEBVRE Aurélie	AGNES Mireille	EMERALD Didier
BOCCA Véronique	FRERET Jean-François	TANAY Stéphanie
LENORMAND Didier	THEROUDE Brigitte	QUERTIER Michel